

Altwiller

N° 1

Décembre 95

Edito

Au seuil de cette année nouvelle, à tous bonne année. Que 1996 vous apporte santé, bonheur, réussite, pour vous et tous les vôtres. Que les douze mois qui viennent apportent à chacun tout ce qu'il espère. Que cette année amène enfin à l'Europe et au Monde un peu plus de compréhension, un peu moins de violence...

Je vous invite tous cordialement à la cérémonie de présentation des voeux du Maire qui se déroulera le Vendredi 5 janvier 1996 à 20 h au foyer communal. A l'issue de cette cérémonie la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale - Vermeil - sera remise à Mr Gaston ROUGET ancien adjoint au Maire.

En espérant que ces voeux et cette invitation seront entendus, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Frohe Weihnachten und ein frohes neues Jahr.

Le Conseil Municipal vous adresse ses meilleurs voeux pour la nouvelle année.



Debout, de gauche à droite : MM. Gérard SENSER, Sébastien ALBERT, Jean-Claude HECTOR, Adolphe BOUSSER, Bernard GUERBER, Mlle Annelise PICQ, M. Paul CLAMME, Mme. Germaine BISCHOFF, MM. André CLAMME, Gérard ANDRE, Mme. Eliane LAVANNIER, M. Norbert-Guy GERARD.

Assis, de gauche à droite : MM. Jean-Luc HENRION, adjoint, François HARDY, maire, Auguste DERU adjoint.

Sommaire

Edito.....	1
Voeux.....	1
Etat-Civil.....	2
Projet construction nouvelle Mairie.....	2
Les finances communales.....	2
Les grands travaux de 1995.....	3
Redevance d'assainissement.....	3
Ordures ménagères.....	4
Infos pratiques.....	4

Etat-civil 1995

Naissances :

Laurent DECHOUX
Joshua MARTINELLE
Anaëlle LAGRANGE
Guillaume MULLER

Mariages :

Sandrine CHOQUET et Jean-Marc KENNEL
Christine CLAMME et Philippe POIRIER
Elisabeth HAEN et Gilles MATHIEU
Sandrine BECKER et Philippe ADACH

Décès :

Ernest LUDWIG
Yannick MASCOLO
Louise BOUSSER

Projet de construction d'une nouvelle mairie

Comme nous l'avons laissé entendre pendant la campagne électorale, nous projetons de construire une nouvelle mairie et des locaux annexes à la place du presbytère actuel qui sera démoli. Le coût de sa restauration a été jugé trop élevé. A cet effet, une procédure de distraction du presbytère est en cours à la Préfecture et à l'Evêché. L'actuel bâtiment de la Mairie sera érigé en Antenne Paroissiale, condition nécessaire pour qu'Altviller reste une Paroisse.

Les finances communales

Le compte administratif de 1994 présentait un excédent global de 345 076 F. Le budget de 1995, budget primitif et budget supplémentaire confondus, s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 606 817 F en fonctionnement et 826 085 F en investissement. Le taux des quatre taxes, voté par le Conseil Municipal est inchangé depuis 1988, à savoir :

	Taux votés par le C.M. d'Altviller	Taux moyens départementaux
Taxe d'habitation	10,83	11,90
Foncier bâti	10,61	11,80
Foncier non bâti	32,84	40,11
Taxe professionnelle	9,13	non communiqués

Les grands travaux de 1995

Sécurité sur la départementale 22

La circulation sur la RD22 devenant de plus en plus importante et suite à l'installation d'un nouveau commerce, un nouveau passage pour piétons a été aménagé. Des feux orange clignotants sont installés en amont et en aval de la traversée de l'agglomération ainsi qu'un panneau de présignalisation de limitation de vitesse qui lui a été posé à l'entrée nord (Le coût de l'installation de ces feux est d'environ 30 000 F). Une demande d'interdiction de dépasser a été déposée.

Travaux au domaine Marial du «Hanzelberg»

La tempête du 22 juillet dernier a causé de sérieux dommages aux arbres séculaires du domaine marial. L'un d'eux a dû être coupé et les autres amputés de branches maîtresses. Le Conseil Municipal, en coopération avec le Conseil de Fabrique et avec l'aide de donateurs, a décidé de réaménager la place. Les quatre marronniers aux angles ont été déssouchés et seront remplacés. Une haie de clôture en thuyas a été plantée. Le coût de l'opération a été évalué à 22 000 F.

Marches de l'église

Les marches de l'église, délabrées et glissantes par temps de pluie ont été refaites en dalles de granit par l'entreprise Bâti-Pierre pour un montant de l'ordre de 60 000 F.

Instauration d'une redevance sur l'assainissement

Jusqu'à ce jour, notre commune a pu gérer, avec des moyens restreints, l'assainissement.

NOS INSTALLATIONS ACTUELLES :

Un réseau qui aboutit dans deux lagunes, qui nécessitent dès à présent, de nouveaux aménagements.

NOS PROJETS ET LES CONTRAINTES :

Une troisième lagune est programmée pour faire face aux nouvelles normes européennes, à l'augmentation de la population et pour renforcer le réseau initial. Les communes auront, à l'horizon 2000, l'obligation de résultat dans le domaine de l'assainissement. D'autre part à partir de 1997 le budget «assainissement» devra être indépendant du budget communal et il devra également être équilibré. Il faudra donc dès 1996, instaurer une redevance d'assainissement comme elle existe déjà dans la plupart des communes. La fourchette du prélèvement sera comprise entre 2,50 F / m³ et 3,00 F / m³. Un projet de création d'un Syndicat Intercommunal est à l'étude.

O r d u r e s m é n a g è r e s

Le site d'enfouissement des ordures ménagères de Valmont est proche de la fin de son exploitation. Il faut dès à présent envisager sa réhabilitation, comme le prévoit le cahier des charges.

Le syndicat intercommunal de voirie, exploitant, a estimé ces travaux à 20 millions de Francs et ne peut espérer aucune subvention pour le financement. Ce n'est qu'en augmentant les redevances que les communes membres pourront trouver les moyens nécessaires au financement de ces travaux.

La facturation de l'enlèvement des ordures ménagères se faisant désormais à la commune en fonction de la masse collectée, il a paru plus juste au Conseil Municipal réuni le 5 mai 1995, d'indexer la redevance au nombre de personnes du foyer.

Le nouveau tarif est désormais le suivant :

225 F	pour une personne seule
360 F	Pour un foyer de deux personnes
456 F	pour un foyer de trois personnes
555 F	Pour un foyer de quatre personnes
654 F	pour un foyer de cinq personnes
762 F	pour un foyer de 6 personnes et plus
456 F	pour les artisans et entreprises

I n f o s p r a t i q u e s . . .

Les permanences en Mairie

Lundi : 14 h 00 à 15 h 00 / 19 h 00 à 20 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 00

Vendredi : 14 h 00 à 15 h 00

Quelques n° de téléphone utiles et urgents

Mairie : 87 92 06 54

Pompiers : 18

Gendarmerie : 87 92 10 17

Syndicat des eaux : Service adm. 87 92 69 73

E.D.F. - G.D.F. : Service dépannage 87 04 73 35

Presbytère : Foyer Notre Dame : 87 92 12 92